

Bienvenue
Maternité Belharra



Ramsay Santé
Clinique Belharra



Main dans la main pour votre bien-être !

Bienvenue, vous avez choisi la maternité de la clinique Belharra pour mettre au monde votre enfant et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Toute l'équipe de la maternité se mobilise pour vous offrir un accompagnement personnalisé, respectueux de vos attentes.

Ce livret vous apporte toutes les informations utiles tout au long de votre grossesse et de votre séjour à la clinique Belharra.

N'hésitez pas à contacter l'équipe à votre disposition !





3

Présentation
de la maternité Belharra



4

Le suivi
de votre grossesse

5

La naissance
de votre enfant

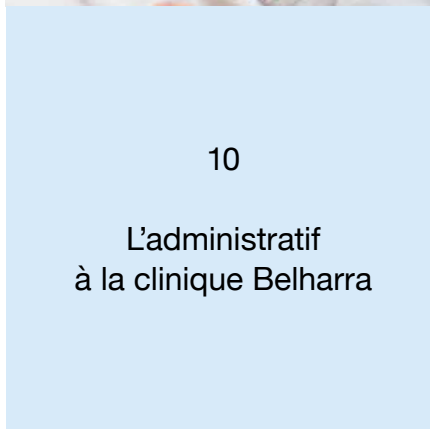


7

Après
votre accouchement

8

Votre séjour
à la maternité Belharra



10

L'administratif
à la clinique Belharra



11

Les partenaires
de la clinique Belharra

PRÉSENTATION

DE LA MATERNITÉ BELHARRA

La maternité de la Clinique Belharra, moderne et accueillante, a ouvert ses portes en 2015.

Elle se trouve au 1^{er} étage de la clinique et se divise en 2 secteurs :

- Le secteur des salles d'accouchement qui comprend 5 salles de naissance, une salle « nature », une salle de césarienne et 2 salles de réanimation néonatale.
- Le secteur de soins en obstétrique qui comprend 19 chambres particulières et 2 chambres double. Les chambres sont équipées en fonction de l'option choisie.

C'est une maternité de type 1 qui assure la prise en charge des grossesses physiologiques et des accouchements à partir de 36 semaines d'aménorrhée.

Elle accompagne 1300 naissances par an environ.

Labellisée "Très Haute Qualité Sanitaire Sociale et Environnementale" (THQSE), la maternité a développé des actions en faveur du développement durable afin d'offrir à ses patientes, aux futurs parents et aux nouveaux-nés, un cadre plus sain et une prise en charge moins impactante en matière d'environnement.

La maternité est inscrite dans une démarche continue d'amélioration de ses pratiques professionnelles et respecte le projet des parents. Les soins sont centrés sur l'enfant et sa famille, tout en respectant les exigences de la sécurité médicale. Elle s'appuie sur les recommandations de l'OMS et de l'UNICEF pour vous aider à devenir des parents autonomes et confiants.



LE SUIVI

DE VOTRE GROSSESSE

Pour trouver la sage-femme proche de chez vous, vous pouvez vous rendre sur le site :

<http://annuaire.sante.ameli.fr/>

Vous trouverez toutes les coordonnées actualisées.

VOTRE DOSSIER MÉDICAL

Votre dossier médical est informatisé et en lien avec tous les services (obstétriciens, anesthésistes, sages-femmes). Conservez toujours avec vous les résultats des examens complémentaires ainsi que votre carte de groupe sanguin.

SUIVI MÉDICAL DE LA GROSSESSE

Votre obstétricien assure le suivi médical de votre grossesse. Parfois, votre gynécologue, médecin généraliste ou sage-femme libérale peut suivre votre grossesse et vous orienter vers votre obstétricien pour le dernier trimestre.

LA PRÉPARATION À LA NAISSANCE ET À LA PARENTALITÉ

Ce sont 8 séances prises en charge par la sécurité sociale qui vous aideront à aborder la naissance avec plus de sérénité.

- **La 1^{ère} séance : l'entretien prénatal précoce**
C'est un temps d'écoute et de parole proposé à partir du 4^e mois en individuel ou en couple. Il vous permet de faire connaissance avec votre sage-femme libérale

- **Les 7 autres séances**

Elles permettent de poser les questions qui vous préoccupent, vous aident à mieux vivre les changements liés à votre grossesse, de

vous préparer à l'accouchement (respirations, exercices physiques), de vous préparer à accueillir votre enfant (son arrivée, son alimentation), etc. Certaines sages-femmes proposent également des séances en piscine, de la sophrologie, du yoga, de l'haptonomie, etc.

Ces séances sont assurées par une sage-femme libérale qui pourra aussi vous accompagner lors de votre retour à domicile. Contactez-la le plus tôt possible !

Des prises en charge pluridisciplinaires (obstétriciens, sages-femmes, assistantes sociales, psychologues, tabacologues) pourront vous être proposées au cours de votre grossesse le cas échéant.

ATELIERS MYNEA

De nombreux ateliers vous sont proposés par les équipes de la maternité et nos partenaires, pendant la grossesse et après l'accouchement. Le programme complet est à retrouver sur notre site internet.

ANESTHÉSIE

La consultation d'anesthésie est obligatoire et se fera un mois avant la date prévue d'accouchement.

LA NAISSANCE

DE VOTRE ENFANT



EN JOURNÉE

Vous êtes invitée à vous présenter directement à la maternité (ascenseur A, 1^{er} étage). En sortant de l'ascenseur, veuillez signaler votre présence en appelant à l'interphone.

DE 21H30 À 6H30

Présentez-vous aux urgences de la clinique et l'équipe vous orientera vers la maternité.

Surtout n'oubliez pas de vous munir des éléments suivants : carte de groupe, bilan sanguin de coagulation, pièce d'identité.

Pour l'admission : la fiche de la personne de confiance, la personne à prévenir, les Directives anticipées et votre projet de naissance avec la description de vos souhaits pour votre accouchement.

Les salles d'accouchement sont équipées de ballons et de coussins, et la salle "nature" de suspensions et d'une baignoire pour vous permettre de vivre au mieux le moment des contractions au cours du travail.

Les salles de naissance sont spacieuses et favorisent la mobilité si vous le souhaitez. Votre conjoint ou la personne de votre choix participe à toutes les étapes de l'accouchement en fonction de votre projet commun.

AVANT DE PARTIR DE VOTRE DOMICILE
POUR VOTRE ACCOUCHEMENT :

- N'hésitez pas à prendre une douche ou un bain
- Emportez votre valise de maternité,
- Pensez à ôter vos piercings, bijoux, vernis et faux ongles

Prévenez-nous au 05 40 07 85 13.





Si votre accouchement se présente simplement, vous pouvez boire durant le travail. Quel que soit votre mode d'accouchement, nous veillerons à votre confort et bien-être. Pour préserver la tranquillité de cet évènement et garantir le bon déroulement de votre accouchement, un seul et même accompagnant est présent auprès de vous en salle de naissance.

Vous êtes accueillie par une sage-femme qui vous guide et vous soutient tout au long du travail. Elle est accompagnée par une auxiliaire de puériculture. L'obstétricien est présent lors de votre travail et pour l'accouchement. Les anesthésistes sont disponibles 24h/24 pour assurer la prise en charge de votre douleur.

Une équipe de pédiatres assure le suivi de votre bébé dès la naissance et au cours du séjour.

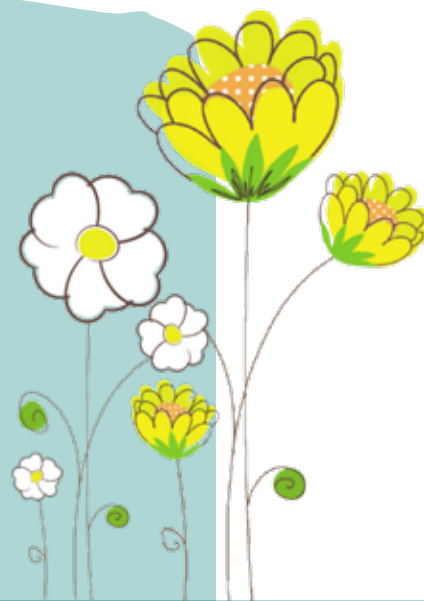
Juste après la naissance, votre bébé est posé contre vous pour faire connaissance, se réchauffer, échanger des regards et retrouver ses repères sensoriels. Votre bébé est alors rassuré, il est plus calme et la première tétée en sera facilitée, si vous faites le choix de l'allaiter.

Les soins ne sont pas réalisés tout de suite après la naissance pour faciliter ce temps de rencontre et de proximité. Si vous avez des attentes particulières différentes de ces propositions, parlez-en à l'équipe qui vous accueillera, celle-ci s'adaptera dans la mesure du possible. Nous vous proposons de partager votre projet de naissance. Dans certains cas, le peau à peau est proposé au papa.

Après deux heures minimum de surveillance en salle de naissance, vous serez raccompagnée dans votre chambre.

APRÈS

VOTRE ACCOUCHEMENT



Les soins à la maman sont réalisés par la sage-femme du service. Votre obstétricien passera vous voir pendant votre séjour.

Tous les soins au bébé sont faits en votre présence ou celle du papa. Le pédiatre examine votre bébé dans les 24 heures suivant sa naissance et avant votre sortie. Quelle que soit l'alimentation choisie pour votre enfant, l'équipe vous soutient et vous guide.

La venue au monde d'un bébé est un moment fort, une rencontre où les émotions s'entremêlent. Patience, il faut faire connaissance, apprendre à s'appivoiser mutuellement. Cela passe par le regard, le toucher, l'odorat, la parole...

Pour le nouveau-né, il n'y a pas de jour ni de nuit... préparez-vous !

Limiter le nombre et la durée des visites au cours de votre séjour vous permet de mieux comprendre les besoins et les rythmes de votre enfant, de vous adapter et de vous reposer.

Le co-parent peut rester dormir à la maternité pour vous soutenir et partager ces premiers temps d'échange avec votre enfant. (sauf en chambre double)

Les visites sont autorisées de 15h à 19h uniquement à la fratrie et aux grands-parents du nouveau-né. Si vous êtes en chambre double, deux personnes maximum sont tolérées afin de respecter le repos de votre voisine.

La clinique Belharra ferme ses portes à 21h30, l'entrée se fait alors par les urgences.

VOTRE SÉJOUR

À LA MATERNITÉ BELHARRA



Pour tout renseignement,
vous pouvez appeler l'accueil
en composant le 9.

Les chambres sont équipées d'une salle de douche avec une douche à l'italienne et de toilettes. Chaque chambre est équipée d'un coffre sécurisé dans lequel vous pouvez déposer vos effets personnels et objets de valeurs.

Si vous souhaitez une chambre particulière et si vous avez choisi certaines prestations, faites-en la demande dès votre admission. Renseignez-vous en amont auprès de votre mutuelle pour connaître les modalités de votre prise en charge.

AU QUOTIDIEN

- Petit déjeuner de type buffet continental entre 8h30 et 10h00 ;
- Déjeuner à partir de 12h00 ;
- Goûter entre 16h00 et 17h00 en libre service dans la salle de collation ;
- Dîner à partir de 18h30.

QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER

Les visites sont autorisées de 15h à 19h, uniquement à la fratrie et aux grands-parents du nouveau-né.

Pour le repos de tous, merci de demander à vos proches d'observer le silence dans les couloirs et de quitter la chambre au passage des professionnels.

Pour des raisons d'hygiène, nous vous rappelons que les fleurs et les plantes ne sont pas autorisées dans le service de la maternité, hormis les bouquets de fleurs avec réserve d'eau.

Pour des raisons de sécurité par rapport à l'identité, la maman et le bébé devront porter en permanence des bracelets d'identification. N'hésitez pas à signaler à l'équipe s'il n'est plus en place. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, le bébé doit rester en permanence dans le service. Il est interdit de descendre dans le hall central avec le bébé ou de sortir de la maternité durant l'hospitalisation. Si vous devez descendre ou sortir et que vous n'avez personne pour garder votre bébé, vous pouvez le confier à l'équipe.

L' ADMINISTRATIF

À LA CLINIQUE BELHARRA

LE DÉROULEMENT DE VOTRE SUIVI

Afin d'accoucher à la Clinique Belharra, nous vous conseillons de réaliser une consultation d'ouverture de dossier avec un obstétricien de la clinique à la fin du 1^{er} trimestre afin de s'assurer que vous puissiez accoucher dans une clinique de type 1. À cette occasion, nous vous invitons à réaliser votre préadmission.

Le suivi de votre grossesse peut être réalisé par le professionnel de votre choix (gynécologue, sage-femme libérale, médecin généraliste). A partir de 32 semaines d'aménorrhée, la grossesse devra être suivie par un obstétricien de la clinique.

Vous trouverez ci-dessous les documents indispensables à amener à chaque consultation et le jour de votre accouchement :

- Une pièce d'identité ;
- La carte de groupe sanguin (surtout lors de votre consultation d'anesthésie) ;
- La carte de sécurité sociale ou carte de séjour ;
- La carte de mutuelle ;
- Les résultats d'examens complémentaires (prises de sang, échographies, etc.) ;
- Le carnet de santé des parents (ou photocopie des vaccinations) ;
- Le formulaire de la personne à prévenir ;
- Le formulaire de la personne de confiance ;
- Votre projet de naissance.

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Elle doit se faire à la Mairie de Bayonne impérativement dans les cinq jours qui suivent la naissance. Il faut fournir le certificat de naissance délivré par la maternité, le livret de famille et/ou la reconnaissance anticipée, les deux pièces d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.

En plus de la déclaration que vous aurez faite auprès de la Mairie de Bayonne, nous transmettons les informations relatives à votre bébé au service d'Etat Civil. En cas de refus, vous pourrez vous adresser à l'équipe soignante à votre arrivée.

LES PARTENAIRES

DE LA CLINIQUE BELHARRA

CENTRE HOSPITALIER DE LA CÔTE BASQUE

Notre maternité est une maternité de type 1. Dans les rares cas où la maman ou le bébé auraient besoin de soins spécifiques, un transfert est organisé vers le Centre Hospitalier de la Côte Basque. Si le bébé est transféré, nous organisons le rapprochement de la maman le plus rapidement possible.

PMI

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) soutient les activités médicales de la parentalité et de la petite enfance, elle accompagne les couples, les femmes enceintes, les parents et leurs enfants. Durant votre grossesse, une sage-femme de la PMI est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Après la naissance, l'infirmière puéricultrice peut vous aider à domicile et/ou en consultation périnatale pour l'alimentation, les pleurs, le sommeil du bébé, le portage, l'organisation de la vie quotidienne, etc. Rapprochez-vous de la PMI de votre secteur.

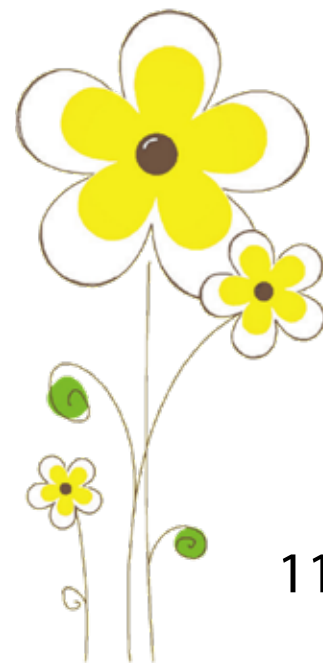
LE LACTARIUM

Centre de référence de l'allaitement naturel, le lactarium participe également à la promotion de l'allaitement maternel et du don de lait, à l'information et à l'accompagnement des familles et de leur nouveau-né.

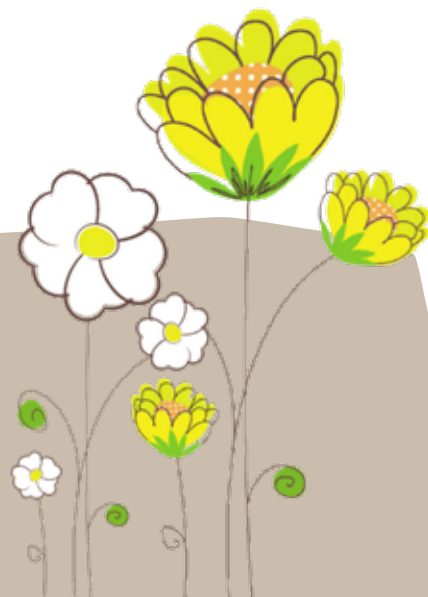
L'ASSURANCE MALADIE

Le service de retour à domicile (PRADO) de l'Assurance maladie est un service d'accompagnement personnalisé.

Dès que l'équipe médicale fixe votre date de sortie, tout est organisé avec son accord pour que vous puissiez rentrer chez vous dans les meilleures conditions.



VOS NOTES



A series of horizontal lines for writing notes, located on the right side of the page. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page.



Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

2 allée du Docteur Lafon
64100 Bayonne

Tél : 05 36 28 64 64

Pour plus d'informations,
retrouvez-nous sur nos pages facebook et instagram

www.clinique-belharra-bayonne.ramsaysante.fr

